

---

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**14 avril 2010**

---

**Avis du HCB relatif à la demande  
d'expérimentation de porte-greffes  
de vigne génétiquement modifiés**

---

*A la suite de la saisine du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche du 3 février 2010*

**Le Haut Conseil des Biotechnologies rend son avis  
sur la reprise de l'expérimentation en plein champ  
de porte-greffes de vigne génétiquement modifiés**

---

**Le Haut Conseil des Biotechnologies (HCB), présidé par Catherine Bréchnignac, a rendu au gouvernement son avis relatif à la demande d'autorisation, formulée par l'INRA, pour un essai en plein champ de porte-greffes de vigne génétiquement modifiés.**

Ces porte-greffes ont été créés **pour induire une résistance au *Grapevine fanleaf virus (GFLV)*, agent principal de la maladie dite « du court-noué »**. Ce virus, propagé par un vers (nématode) vivant dans le sol, qui touche environ 2/3 des vignobles, entraîne un dépérissement progressif de la vigne. Il a pour conséquence des pertes de récolte, une baisse de qualité des vins et un raccourcissement de la durée de vie des vignes.

**L'avis du HCB est composé de l'avis du Comité Scientifique (CS) et de la recommandation du Comité Economique, Ethique et Social (CEES).**

➤ **L'AVIS DU COMITE SCIENTIFIQUE**

---

**Le Comité Scientifique, sous la présidence de Jean-Christophe Pagès, a procédé à une analyse des données concernant la poursuite de l'expérimentation en milieu non confiné de l'essai initié il y a cinq ans.**

**Dans l'état actuel des connaissances, compte tenu des caractéristiques de cette plante génétiquement modifiée, de la taille de l'expérimentation et des mesures préventives adaptées, le Comité Scientifique considère que l'expérimentation telle qu'elle est décrite ne présente pas de risques identifiables pour la santé humaine ou animale ni pour l'environnement.**

**Parmi les points remarquables, le CS a noté:**

- que la stratégie présentée, visant à produire des porte-greffes de vigne résistants au virus par modification génétique, s'inscrit dans le cadre de la recherche d'alternatives à la lutte chimique ;
- qu'aucun produit n'est destiné à la consommation humaine ou animale sous quelque forme que ce soit ;
- que l'ensemble du dispositif, implanté sur le domaine expérimental du centre de recherche INRA de Colmar, répond de façon adaptée à des impératifs de sécurité ;
- qu'à l'issue de l'expérimentation, les porte-greffes seront dévitalisés, arrachés et incinérés.

#### ➤ **LA RECOMMANDATION DU COMITE ECONOMIQUE, ETHIQUE ET SOCIAL**

---

**De son côté, le Comité Economique, Ethique et Social, présidé par Christine Noiville, a analysé le dossier selon les trois indicateurs suivants :**

**1 > Sécurité de l'expérimentation :** le CEES a pris acte des dispositifs mis en place pour assurer au mieux la sécurité et la surveillance de l'expérimentation.

**2 > Aptitude de l'expérimentation à fournir des connaissances scientifiques :** le CEES observe que cette expérimentation devrait effectivement permettre d'acquérir des connaissances agronomiques et écologiques nouvelles. Certains membres du CEES estiment, cependant, qu'une partie de ces connaissances pourrait être acquise sans recours à un essai avec plante transgénique.

**3 > Transparence et information :** le CEES note qu'un dispositif d'information et de concertation a été mis en place et soutient que la concertation locale constitue un préalable utile à toute dissémination d'OGM. Il recommande la poursuite de la concertation avec le Comité Local de Suivi avec quelques ajustements en termes de communication vers les citoyens.

**En conclusion, le CEES estime que la demande de prolongation d'essai satisfait aux trois indicateurs visés plus haut. Lors de la réunion du CEES, un membre n'a pas souhaité se prononcer et quatre ont exprimé des opinions divergentes.**

*L'avis et la recommandation sont consultables sur le site intergouvernemental <http://www.ogm.gouv.fr/>*

### ▶ **Le Haut Conseil des Biotechnologies**

**Le Haut Conseil des Biotechnologies, instance d'évaluation, d'expertise et de concertation a été créé par la loi du 25 juin 2008.**

Mise en place le 22 avril 2009, **cette structure indépendante**, qui réunit 63 membres, **est composée d'un Comité Scientifique (36 membres)** présidé par Jean-Christophe PAGÈS, et d'un **Comité Economique, Ethique et Social (27 membres)** présidé par Christine NOIVILLE. Le HCB rassemble, entre autres, des personnalités désignées notamment auprès

des organismes publics de recherche en raison de leurs compétences scientifiques et techniques, des élus locaux, des parlementaires, des représentants d'associations et d'organisations professionnelles.

**Le HCB est présidé par Catherine Bréchnignac.**